Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Repos compensateur séjour (convention 66)

Par MimieG

BONJOUR MARQUE DE POLITESSE
Je suis éducatrice dans un foyer pour mineurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Je dépends de la convention 66.

Je suis partie en séjour hors du foyer en camping avec les jeunes durant 4 jours (compté 11h de travail) et 3 nuits. J'ai travaille le jour précédant le départ de 13h à 22h donc 9h de travail.

Je totalise donc 53h de travail sur 5 jours consécutifs. Mon employeur ne me donne qu'un jour de repos puis je dois retourner travailler.

Le dépassement du temps de travail hebdomadaire ne me donne-t-il pas droit à des repos compensateurs ?
MERCI MARQUE DE POLITESSE